

Les enquêtes publiques

Pour ses grands projets, la collectivité est amenée à consulter les habitants lors d'enquêtes publiques dans un cadre très formalisé. Les remarques de chacun sont consignées dans un rapport disponible en ligne pendant un an.

Page modifiée le mardi 22 août 2023 • Données Ville du Mans

Principe



© Ville du Mans

La collectivité consulte le public dans le cadre de l'élaboration ou l'adaptation du plan local d'urbanisme ou du règlement local de publicité, de ses projets de construction ou d'aménagement d'infrastructures et de réseaux, de déclarations d'utilité publique ou de déclassement du domaine public.

La consultation dure **de 15 jours à un mois** suivant les procédures.

Déroulement

Un commissaire-enquêteur, désigné par le tribunal administratif, assure des **permanences** à l'hôtel de ville du Mans, place Saint-Pierre.

Tout citoyen, qu'il soit directement concerné ou pas par le projet, peut profiter de l'enquête publique pour s'informer, émettre une opinion et faire part de ses observations. Les remarques sont consignées sur un **registre**. En cas d'impossibilité de se déplacer, elles peuvent être adressées par courrier postal ou électronique au commissaire-enquêteur.

Enquêtes en cours



© Ville du Mans

L'avis d'enquête publique, qui annonce les dates de l'enquête et les permanences du commissaire enquêteur, est disponible **15 jours avant l'ouverture** de la consultation et **pendant toute la durée** de celle-ci.

Les avis en cours pour des enquêtes publiques lancées par la Ville du Mans sont les suivants.

Rapports

À l'issue de la concertation, le commissaire-enquêteur rédige un rapport dans lequel il formule un avis. Ce document reste à la disposition du public **pendant un an**.

Les rapports disponibles pour des enquêtes publiques lancées par la Ville du Mans sont les suivants.

Néant.



© Ville du Mans

Données personnelles

Pour toute décision avec une incidence sur l'environnement, la collectivité a l'obligation de publier sur son site internet les observations transmises par les citoyens dans le cadre de l'enquête publique. Leurs auteurs peuvent toutefois **s'opposer à la publication** de leurs données personnelles.



TÉLÉCHARGER : LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

(pdf, 52 ko)